

# Syndicat UNSA des attachés et de l'Encadrement Supérieur

Assemblée générale du 17 janvier 2018

20 12 2017

## RAPPORT FINANCIER 2016-2017

1<sup>er</sup> décembre 2016 – 30 novembre 2017

Les chiffres de l'exercice précédent du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 30 novembre 2016 figurent en italique

### Recettes

Cotisations adhérents	11 950,00 €	<i>12 456,00 €</i>
Subvention Ville de Paris	0,00 €	<i>0,00 €</i>
Subvention autres	0,00 €	<i>0,00 €</i>
Remboursement GMF	35,26 €	<i>20,97 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>11 985,26 €</b>	<b><i>12 476,97 € €</i></b>

### Dépenses

Dépenses de contentieux, frais d'avocat :	0,00 €	<i>0,00 €</i>
Fournitures de bureau :	4,46 €	<i>148,39 €</i>
Consommables informatiques :	87,99 €	<i>192,30 €</i>
Affranchissement :	17,00 €	<i>46,69 €</i>
Matériel Informatique :	428,40 €	<i>715,79 €</i>
Site internet, téléphonie, logiciels :	1 720,00 €	<i>1 415,57 €</i>
Abonnements, documentation :	1 680,72 €	<i>1 378,07 €</i>
Frais bancaires, carte bleue, assurance moyens de paiement :	216,30 €	<i>232,30 €</i>
Assurance GMF « protection juridique » pour les adhérents :	482,00 €	<i>492,14 €</i>
Frais de réception (pots, départs en retraite) :	727,76 €	<i>714,62 €</i>
Cotisation Fédération UNSA Nationale :	3 296,48 €	<i>6 410,40 €</i>
Elections 2014 :	0,00 €	<i>0,00 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>8 661,11 €</b>	<b><i>11 746,27 €</i></b>

L'exercice budgétaire compris entre le 1<sup>er</sup> décembre 2016 et le 30 novembre 2017 présente un **solde positif de 3 324,15 €**. Nous n'avons pas eu à faire appel aux fonds déposés sur notre livret A.

L'année 2017 n'a donné lieu à aucun contentieux.

## Disponibilités financières

Au 30 novembre 2017 **les disponibilités financières** s'élevaient à **34 634,21 €** ventilées comme suit:

- le compte courant Société Générale présentait un solde créditeur de 9 798,79€.
- le Livret A Société Générale présentait un solde 24 690,29 €.
- la régie d'avance en espèces présentait un solde 145,13€

### Commentaires

#### **En recettes :**

Le syndicat ne bénéficie que des **cotisations** de ses membres. Le montant de la cotisation **reste inchangé depuis 2006**, soit 65 € pour les titulaires et non titulaires, 45 € pour les retraités et 30 € pour les stagiaires.

La base de l'adhésion est l'année civile. Quel que soit la date d'adhésion, il n'est pas pratiqué de prorata temporis sur les cotisations.

Nous ne bénéficions d'aucune subvention directe ni de la Ville, ni d'aucun autre organisme. La Ville prend en charge le salaire de nos permanents et les frais liés aux locaux du syndicat et au téléphone fixe. La Ville n'assume aucune prise en charge ou remboursement concernant les téléphones portables, les consommables, les frais d'affranchissement ou le mobilier.

#### **En dépenses :**

**Le versement des cotisations à l'UNSA Nationale :** pour des raisons historiques nous avons toujours un an de retard sur nos cotisations. Comme validé par l'Assemblée Générale de 2015, le syndicat a payé deux années (2014 et 2015) en une seule fois en 2016, ce qui a régularisé la situation.

**Les consommables informatiques** n'ont pu être pris sur les stocks existants.

**Les abonnements** ont été maintenus.

**La mise en jour du site internet UNSA Attachés** a nécessité l'intervention d'un prestataire extérieur.

Nous restons à votre disposition pour toute question et tenons à votre disposition, au siège de notre syndicat, les relevés bancaires et les pièces justificatives.

**Il n'est pas proposé d'augmenter la cotisation pour l'année 2018.**

Tels sont, Mesdames, Messieurs, les comptes que nous vous proposons d'approuver.

Noël Zeilingher, Trésorier  
Patrick Legris, Trésorier adjoint